



Mandat exclusif-liberté de choix du vendeur ?

Par **Cassepas**, le **02/06/2009** à **23:19**

Bonjour,

J'ai signé il y a une semaine un mandat avec exclusivité pour la vente de mon bien.

Le mandataire a fait son travail : il a trouvé rapidement un acheteur potentiel et a négocié avec lui, si bien qu'il a émis une offre d'achat au prix convenu.

J'ai indiqué au mandataire qu'avant de conclure avec cet acheteur et d'accepter son offre, je souhaitais présenter mon bien à une autre personne qui est également intéressée.

Il m'a alors répondu que cela ne se faisait pas, et que soit-disant légalement, j'étais tenu de vendre mon bien à l'acheteur puisqu'il a été le 1er à faire une offre officielle au montant convenu, c'est-à-dire selon ses termes *une offre parfaite*.

Suis-je réellement obligé de vendre mon bien à la 1ère personne qui émet une offre au montant convenu dans la mandat ?

De plus, le mandat stipule que le mandant (moi) *en cas de pluralités d'offres se réserve le choix de l'acquéreur*. J'en déduis que si une autre personne vient à faire une autre offre, quel qu'en soit le montant, je peux décider à qui des 2 je vends mon bien ?

Pourriez-vous s'il vous plait me conseiller sur ces questions ?

Merci pour vos réponses.